



Page 1 / 12

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 12.22.2021

Nylon 12

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange, de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : Nylon 12 Code de produit : FLP12G01

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : À utiliser avec les imprimantes Fuse Formlabs

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou sans objet

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou sans objet

1.3 Détails sur le fabricant/fournisseur de la fiche technique

Fabricant : Distributeur officiel

United Statesen Suisse :Formlabs, IncArtsupport GmbH35 Medford StGlattalstrasse 222Suite 201 Somerville, MA 02143CH-8153 Rümlang+1 617 855 0762www.artsupport.chsds@formlabs.cominfo@artsupport.ch

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Suisse:

+41 (0)44 818 18 18

Lundi - Vendredi 08h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Poussières combustibles, catégorie 1

Éléments d'étiquetage identifiant les risques :

Noir de carbone

Informations supplémentaires : Aucun

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP)

Pictogrammes de danger : Aucun Mot indicateur : Avertissement Mentions de danger : Aucun

Déclaration de mise en garde : Aucun

2.3 Autres dangers : Aucun connu

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substance: Sans objet.

3.2 Mélange:

| Identification | N° d'enregistrement REACH | 110111 | Classification selon le règlement (CE) n° | Poids % |
|----------------|------------------------------|--------|---|---------|
| | | | 1272/2008 (CLP) | |

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 12.22.2021

Nylon 12

| Numéro CAS : 1333-86-4 | - | Noir de carbone | Carc. 2; H351 | <1 |
|------------------------|---|-----------------|---------------|----|
| Numéro CE : | | | | |
| 215-609-9 | | | | |

Informations supplémentaires : Aucun

Texte intégral des déclarations de danger (H et EUH) : Voir la Section 16

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

4.1 Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

En cas d'inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais et la placer dans une position confortable pour respirer. Gardez la personne au repos. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

En cas de contact cutané :

Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin.

En cas de contact oculaire :

Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil non exposé. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, placer la victime sur le côté gauche avec la tête baissée pour éviter l'aspiration de liquide dans les poumons. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin.

Autoprotection des secouristes:

Non déterminé ou non disponible

4.2 Les symptômes et les effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Le produit présente un risque d'explosion lorsqu'il est suspendu dans l'air dans certaines conditions. L'inhalation de grandes quantités de poussière peut provoquer une inflammation et une irritation du nez et de la gorge. Les symptômes peuvent inclure une toux, un mal de gorge, une oppression thoracique, une douleur thoracique et des étourdissements.

Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

4.3 Indication qu'une intervention médicale immédiate et un traitement spécial sont nécessaires Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre le feu

5.1 Agents d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Poudre chimique sèche, sable et dioxyde de carbone.

Page 2 / 12

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 12.22.2021

Nylon 12

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau à grand volume

5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange :

Peuvent être dégagés en cas d'incendie : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes nitriques, produits de décomposition organiques. Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques peuvent apparaître.

5.3 Conseils pour les pompiers

Équipement de protection individuelle :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec un masque facial intégral fonctionnant en mode pression positive. Utiliser un blindage pour vous protéger contre l'éclatement des conteneurs.

Précautions spéciales :

Des réactions violentes peuvent résulter de l'utilisation d'un jet d'eau ou d'agents d'extinction halogénés. Lorsque vous utilisez des extincteurs, évitez de disperser la poussière combustible dans l'air. Visez les extincteurs directement à la base des flammes et appliquez l'agent le plus doucement possible. Dans l'ensemble, préférez utiliser des modèles de pulvérisation moyens à larges plutôt que des jets solides. Utiliser uniquement des outils ne provoquant pas d'étincelles. Lutte contre les incendies à partir d'un endroit protégé ou d'une distance maximale possible. Utiliser de l'eau pulvérisée / du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Éviter le ruissellement inutile des moyens d'extinction qui peuvent provoquer une pollution.

SECTION 6 : Mesures en cas de dégagement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Évacuez le personnel inutile. Éteignez toutes les sources d'ignition. Ne pas ventiler la zone car cela pourrait répandre la poussière. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir section 8). S'assurer qu'aucune source de décharge électrique ou d'inflammation ne se trouve sur le corps avant d'entrer dans la zone. Éviter le contact avec la peau, dans les yeux ni sur les vêtements. Éviter de respirer le poussière, fumée. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser ou jetez-les.

6.2 Précautions environnementales :

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut se faire en toute sécurité. Empêcher d'atteindre les égouts, les canalisations et les cours d'eau. Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Évitez la génération de poussière ou l'agitation de la poussière. Utilisez uniquement des outils antiétincelles. Mettre à la terre tout l'équipement utilisé pour la récupération et le nettoyage. Passer l'aspirateur et placer dans des conteneurs appropriés pour une élimination future. Utilisez uniquement des aspirateurs agréés pour la collecte des poussières. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections :

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination, voir la Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Éviter de respirer le brouillard/vapeur/aérosol/poussière. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement électrique et un éclairage antidéflagrants. Éviter la formation de poussière et la dispersion de poussière dans l'air. On ne devrait pas laisser les dépôts de poussière s'accumuler sur les surfaces. Nettoyez les résidus de poussière à intervalles réguliers. N'utilisez pas de balais ou de tuyaux d'air comprimé pour nettoyer les surfaces.

Page 3 / 12

Date de préparation initiale : 12.22.2021

Nylon 12

Utiliser uniquement des aspirateurs approuvés pour la collecte des poussières. Utiliser uniquement des outils ne provoquant pas d'étincelles. Les poudres sèches peuvent créer des charges d'électricité statique lorsqu'elles sont soumises à la friction lors des opérations de transfert et de mélange. Fournir des précautions adéquates telles que la mise à la terre et la liaison électrique ou les atmosphères intérieures. Garder les récipients bien fermés et mis à la terre lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les vêtements contaminés doivent être séparés de manière à éviter tout contact personnel direct avec le personnel qui manipule, jette ou nettoie les vêtements. Les vêtements contaminés doivent être séparés de manière à éviter tout contact personnel direct de la part du personnel qui manipule, élimine ou nettoie les vêtements. Les vêtements contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Entreposer à l'écart des matières inflammables. (Voir section 10).

7.2 Conditions pour un stockage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités :

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Protéger du gel et des dommages physiques. Conserver à l'écart de la chaleur, des flammes nues et d'autres sources d'ignition. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Le stockage extérieur ou détaché est préférable. Le stockage intérieur doit être dans une armoire de stockage inflammable standard. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Les règles générales de prévention des incendies doivent être observées. En cas de formation de poussières : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques, garder loin des sources d'inflammation. Conserver le contenant fermé hermétiquement dans un endroit sec, frais et bien aéré. Ne pas laisser la poussière s'accumuler dans les zones ouvertes ou dissimulées. Dans les systèmes de transfert de produit impliquant l'utilisation d'air comme fluidifiant, l'utilisateur doit s'assurer de dissiper la charge statique en reliant soigneusement et en mettant à la terre tous les équipements et le personnel impliqués dans le transfert de fluide, avec des contrôles de continuité pour prouver l'efficacité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Non déterminé ou sans objet

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle









8.1 Paramètres de contrôle

Seules les substances avec des valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

| Pays (Base légale) | Substance | Identifiant | Concentration autorisée |
|--------------------|-----------------|-------------|--|
| Croatia | Noir de carbone | 1333-86-4 | MPT 8 heures : 3,5 mg/m³ (Valeurs limites d'exposition aux substances dangereuses sur le lieu de travail) |
| | Noir de carbone | 1333-86-4 | LECT à 15 minutes : 7 mg/m³ (Valeurs limites d'exposition aux substances dangereuses sur le lieu de travail) |
| Cyprus | Noir de carbone | 1333-86-4 | MPT 8 heures : 3,5 mg/m³ (Contrôle de l'atmosphère de l'usine et des substances dangereuses dans la réglementation des usines) |
| Czech Republic | Noir de carbone | 1333-86-4 | MPT 8 heures : 2 mg/m³ (Décret gouvernemental 361/2007 Sb) |

Page 4 / 12

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 12.22.2021

Nylon 12

| Pays (Base légale) | Substance | Identifiant | Concentration autorisée |
|--------------------|-----------------|-------------|--|
| Poland | Noir de carbone | 1333-86-4 | MPT 8 heures : 4 mg/m³ (fraction inhalable) |
| Slovakia | Noir de carbone | 1333-86-4 | MPT: 2 mg/m³ ((Règlement n° 355.2006 concernant la protection des travailleurs exposés à des agents chimiques, Annexe 1) (NPEL)) |
| Belgium | Noir de carbone | 1333-86-4 | MPT 8 heures : 3 mg/m ³ |
| Denmark | Noir de carbone | 1333-86-4 | MPT 8 heures : 3,5 mg/m ³ |
| | Noir de carbone | 1333-86-4 | LECT: 7 mg/m³ |
| Finland | Noir de carbone | 1333-86-4 | MPT 8 heures : 3,5 mg/m ³ |
| | Noir de carbone | 1333-86-4 | LECT à 15 minutes : 7 mg/m³ |
| France | Noir de carbone | 1333-86-4 | MPT 8 heures : 3,5 mg/m ³ |
| Greece | Noir de carbone | 1333-86-4 | MPT 8 heures : 3,5 mg/m ³ |
| | Noir de carbone | 1333-86-4 | LECT à 15 minutes : 7 mg/m³ |
| Ireland | Noir de carbone | 1333-86-4 | MPT 8 heures : 3 mg/m³ (fraction inhalable) |
| Italy | Noir de carbone | 1333-86-4 | 8-Hour TWA: 3 mg/m³ (Legislative Decree n.81) |
| Portugal | Noir de carbone | 1333-86-4 | MPT 8 heures : 3,5 mg/m³ (VLE) |
| Spain | Noir de carbone | 1333-86-4 | MPT 8 heures : 3,5 mg/m³ (VLA: VLA_ED) |
| United Kingdom | Noir de carbone | 1333-86-4 | MPT 8 heures : 3,5 mg/m³ (WEL) |
| | Noir de carbone | 1333-86-4 | LECT: 7 mg/m³ (WEL) |
| Sweden | Noir de carbone | 1333-86-4 | MPT 8 heures : 3 mg/m ³ |

Valeurs limites biologiques:

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Niveau dérivé sans effet (dose dérivée sans effet) :

Nom de l'ingrédient : Noir de carbone

N° CAS: 1333-86-4

| | Aiguë - Oral | Non déterminé ou sans objet |
|-----------------------|------------------------|-----------------------------|
| | Aiguë - Inhalation | Aucun danger identifié |
| Travailleurs - Effets | Aiguë - Dermique | Aucun danger identifié |
| systémiques | Chronique - Oral | Non déterminé ou sans objet |
| | Chronique - Inhalation | Aucun danger identifié |
| | Chronique - Dermique | Aucun danger identifié |
| | Aiguë - Oral | Non déterminé ou sans objet |
| | Aiguë - Inhalation | Aucun danger identifié |
| Travailleurs - Effets | Aiguë - Dermique | Aucun danger identifié |
| locaux | Chronique - Oral | Non déterminé ou sans objet |
| | Chronique - Inhalation | 0,5 mg/m³ |
| | Chronique - Dermique | Aucun danger identifié |

Page 5 / 12

Date de préparation initiale : 12.22.2021

Nylon 12

| | Aiguë - Oral | Aucun danger identifié |
|----------------------|------------------------|-----------------------------|
| | Aiguë - Inhalation | Aucun danger identifié |
| Population générale | Aiguë - Dermique | Aucun danger identifié |
| - Effets systémiques | Chronique - Oral | Aucun danger identifié |
| | Chronique - Inhalation | Aucun danger identifié |
| | Chronique - Dermique | Aucun danger identifié |
| | Aiguë - Oral | Non déterminé ou sans objet |
| | Aiguë - Inhalation | Aucun danger identifié |
| Population générale | Aiguë - Dermique | Aucun danger identifié |
| - Effet local | Chronique - Oral | Non déterminé ou sans objet |
| | Chronique - Inhalation | Aucun danger identifié |
| | Chronique - Dermique | Aucun danger identifié |

Concentration prévisible sans effet (PNEC) :

Nom de l'ingrédient : Noir de carbone

N° CAS: 1333-86-4

| Objectif de protection de l'environnement | PNEC |
|---|---------------------------------|
| Eau douce | 1 mg/L |
| Sédiments d'eau douce | Aucun danger identifié |
| Eau de mer | 0,1 mg/L |
| Sédiments marins | Aucun danger identifié |
| Microorganismes dans le traitement des eaux usées | Non déterminé ou non disponible |
| Sol (agricole) | Aucun danger identifié |
| Air | Aucun danger identifié |
| Chaîne alimentaire | Aucune exposition n'est prévue. |

Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou sans objet

8.2 Contrôle d'exposition

Contrôles techniques appropriés :

This product is a combustible material which may be ignited by friction, heat, sparks or flames. It is recommended that all dust control equipment (such as local exhaust ventilation and material transport systems) involved in handling this product contain explosion relief vents or an explosion suppression system. Ensure that dust-handling systems (such as exhaust ducts, dust collectors, vessels, and processing equipment) are designed in a manner to prevent the escape of dust into the work area. Keep static electricity under control, which includes the bonding and grounding of equipment. Emergency eye wash stations and safety showers should be available in the immediate vicinity of use or handling. Provide adequate ventilation to maintain the airborne concentrations of vapor, mists, and/or dusts below the applicable workplace exposure limits, while observing recognized national standards (or equivalent).

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Use safety glasses with side shields or goggles. Do not wear contact lenses when handling or processing this product. Use eye protection equipment that has been tested and approved by recognized national standards (or equivalent).

Protection de la peau et du corps :

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes aux normes applicables. Les gants doivent être inspectés avant l'utilisation. Éviter tout contact cutané avec des gants usagés. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les gants usés et les vêtements contaminés. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction

Page 6 / 12

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 12.22.2021

Nylon 12

de la tâche exécutée et des risques encourus et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. S'assurer que tous les équipements de protection individuelle sont approuvés par les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

Protection respiratoire:

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail ou à un niveau acceptable (si les limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur approuvé par les normes nationales reconnues (ou équivalent) doit être porté. Utilisez un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive s'il existe un risque de libération incontrôlée, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où les respirateurs à adduction d'air filtré peuvent ne pas fournir une protection adéquate.

Mesures générales d'hygiène :

Lors de la manipulation de produits chimiques, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après la manipulation, avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les vêtements contaminés doivent être retirés et séparés pour la décontamination. Ne laissez pas les vêtements de travail contaminés sortir du lieu de travail. Effectuer l'entretien ménager de routine.

Contrôles d'exposition environnementale :

Les émissions des équipements ou des systèmes de ventilation doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation concernant la protection de l'environnement.

| Mesures liées au produit (substance mélange) pour prévenir l'exposition : | Non déterminé ou sans objet |
|---|-----------------------------|
| Mesures d'instruction pour prévenir l'exposition : | Non déterminé ou sans objet |
| Mesures organisationnelles pour prévenir l'exposition : | Non déterminé ou sans objet |
| Mesures techniques de prévention de l'exposition : | Non déterminé ou sans objet |

Mesures de gestion des risques pour contrôler l'exposition :

Non déterminé ou sans objet

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

| Poudre noir |
|--|
| Inodore |
| Non déterminé ou non disponible |
| Non déterminé ou non disponible |
| 175-189°C |
| Sans objet - décomposition |
| Non déterminé ou non disponible |
| Non déterminé ou non disponible |
| Non inflammable. Est susceptible de former des concentrations de poussières dans l'air |
| Non déterminé ou non disponible |
| Poussières : < 420 μm |
| Non déterminé ou non disponible |
| Non déterminé ou non disponible |
| Non déterminé ou non disponible |
| 1,0 - 1,2 cps à 20 °C |
| |

Page 7 / 12

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 12.22.2021

Nylon 12

| Solubilités | Non déterminé ou non disponible |
|--|---------------------------------|
| Coefficient de partition (n-octanol/eau) | Non déterminé ou non disponible |
| Température d'auto-inflammation | > 350°C |
| Température de décomposition | > 300°C |
| Viscosité dynamique | Non déterminé ou non disponible |
| Viscosité cinématique | Non déterminé ou non disponible |
| Propriétés explosives | Non déterminé ou non disponible |
| Propriétés oxydantes | Non déterminé ou non disponible |

9.2 Autres informations

None.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

Non réactif dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Des réactions dangereuses ne sont pas anticipées dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter :

Chaleur extrême, flammes nues, surfaces chaudes, étincelles, décharge statique, sources d'inflammation, génération et accumulation de poussière et matériaux incompatibles. Ne pas mettre la fonderie chaude en contact avec de l'eau (formation de vapeur !)

10.5 Matières incompatibles :

Éviter tout contact avec des agents oxydants forts, des acides forts et des bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote et produits de décomposition organiques

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

| Nom | Voie | Résultat |
|-----------------|----------|--------------------------|
| Noir de carbone | oral | DL50 Rat : >15.400 mg/kg |
| | dermique | DL50 Lapin : >3000 mg/kg |

Corrosion/irritation cutanée

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Dommages/irritations oculaires graves

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Page 8 / 12

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 12.22.2021

Nylon 12

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

| Nom | Espèce | Résultat |
|-----------------|------------|--|
| Noir de carbone | Sans objet | Susceptible de provoquer le cancer par voie d'exposition par |
| | | inhalation. |

Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) :

| Nom | Classification |
|-----------------|----------------|
| Noir de carbone | Groupe 2B |

Programme national de toxicologie (NTP) : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Mutagénicité sur cellules germinales

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique)

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique des organes cibles - exposition répétée)

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

Autres informations:

Aucune donnée disponible.

Page 9 / 12

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 12.22.2021

Nylon 12

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë (à court terme)

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique (à long terme

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

| Nom | Résultat |
|-----|---|
| | Le noir de carbone est une substance inorganique et ne sera pas biodégradé par les micro-organismes. |

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

| Nom | Résultat |
|-----------------|--------------------------------------|
| Noir de carbone | Aucune bioaccumulation n'est prévue. |

12.4 Mobilité dans le sol

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données du produit :

Évaluation PBT : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT. **Évaluation vPvB :** Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

Données sur les substances :

Évaluation PBT:

| Noir de carbone | e Cette substance n'est pas PBT. | |
|-------------------|----------------------------------|--|
| Évaluation vPvB : | | |
| Noir de carbone | Cette substance n'est pas vPvB. | |

12.6 Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

12.7 Danger pour la couche d'ozone

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Élimination des produits/emballages :

Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables.

Les matériaux d'emballage doivent être recyclés ou éliminés conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales.

Codes de déchets/désignations de déchets selon LoW : Non déterminé ou non disponible

Page 10 / 12

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 12.22.2021

Nylon 12

- 13.1.2 Informations relatives au traitement des déchets : Non déterminé ou non disponible
- 13.1.3 Informations relatives à l'élimination des eaux usées : Non déterminé ou non disponible
- **13.1.4 Autres recommandations d'élimination :** Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport international de marchandises dangereuses par route/rail (ADR/RID)

| N° ONU | Non régulé |
|---|------------|
| Nom d'expédition approprié ONU | Non régulé |
| Classe(s) de danger pour le transport ONU | Aucun |
| Groupe d'emballage | Aucun |
| Risques environnementaux | Aucun |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun |

Transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures (ADN)

| N° ONU | Non régulé |
|---|------------|
| Nom d'expédition approprié ONU | Non régulé |
| Classe(s) de danger pour le transport ONU | Aucun |
| Groupe d'emballage | Aucun |
| Risques environnementaux | Aucun |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun |

Transport international de marchandises dangereuses par voie maritime (IMDG)

| N° ONU | Non régulé |
|--|------------|
| Nom d'expédition approprié ONU | Non régulé |
| Classe(s) de danger pour le transport ONU | Aucun |
| Groupe d'emballage | Aucun |
| Risques environnementaux | Aucun |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun |

Réglementations sur les marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international (IATA-DGR)

| N° ONU | Non régulé |
|--|------------|
| Nom d'expédition approprié ONU | Non régulé |
| Classe(s) de danger pour le transport ONU | Aucun |
| Groupe d'emballage | Aucun |
| Risques environnementaux | Aucun |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun |

Page 11 / 12

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 12.22.2021

Nylon 12

| Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | | |
|--|-------|--|
| Nom en vrac | Aucun | |
| Type de navire | Aucun | |
| Catégorie de pollution | Aucun | |

Page 12 / 12

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange.

Règlements européens

Liste d'inventaire (EINECS) : Tous les ingrédients sont énumérés ou exemptés.

Liste REACH SVHC (substances extrêmement préoccupantes) : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Autorisations REACH SVHC (substances extrêmement préoccupantes) : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Restriction REACH: Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Classe de danger pour l'eau (WGK) (Produit) : Non déterminé.

Classe de danger pour l'eau (WGK) (Substance) : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Autres règlements

Allemagne - TA Luft :

| Nom de l'ingrédient | CAS | | Concentration maximale |
|---------------------|-----------|--|------------------------|
| Noir de carbone | 1333-86-4 | | |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

SECTION 16: Autres informations

Sigles et abréviations : Aucun Procédure de classification :

| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) | Méthode utilisée |
|---|-------------------|
| Poussières combustibles, catégorie 1 | Méthode de calcul |

Résumé de la/des classification(s) dans la Section 3

| Carc. 2 | Cancérogénicité, catégorie 2 |
|---------|------------------------------|
|---------|------------------------------|

Résumé des mentions de danger dans la Section 3 :

| H351 | Susceptible de provoquer le cancer (state route of exposure if it is |
|------|--|
| | conclusively proven that no other routes of exposure cause the hazard) |

Avis de non-responsabilité :

Ce produit a été classé conformément à CE n° 1272/2008 (CLP) et CE n° 1907/2006 (REACH). Les informations fournies dans cette FDS sont correctes à notre connaissance, sur la base des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues uniquement à titre indicatif pour une manipulation, une utilisation, un stockage, un transport et une élimination sécuritaires et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations se rapportent uniquement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce produit lorsqu'il est utilisé en combinaison avec tout autre produit, sauf indication contraire dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

Date de préparation initiale : 12.22.2021

Fiche de données de sécurité